

12
Nous soussigné de nous et de nos parents
en vertu des pouvoirs qu'ils nous ont donnés par écrits
à l'effet de régler avec notre père M. Pierre qui lui
tient nos droits et prétentions tant en capital qu'intérêts
ou déduction et finie relativement aux droits que nous
avons à prétendre sur la succession de l'ainé Pierre
notre défunte mère; reconnais avoir réglé définitive-
ment sur ledit dit objet, et que notre père nous
a entièrement et pleinement satisfaits à cet égard
que nous n'avons absolument rien à réclamer sur
ladite succession de notre mère; en conséquence en-
donnons quittance générale et définitive, renonçant
à toute espèce de réclamation à cet égard; en foi-
de quoy, Il le signe tant pour nous que pour mes-
frères aux Nakapras ce 11 Janvier 1810.

Tant que pour moi et mes frères

David Guédy

Je certifie que ce qui précède est conforme à l'original
et fidèle de l'original enregistré dans mon Bureau et
déposé Parmi les Papiers de la Chancellerie de feu M. Pierre
Guédy.

Procureur St Martin le 14 Décembre 1825-

Chancelier
Juge au Procureur St Martin
3

4

To the Honorable Paul Briant Judge of the Parish of St Martin
& ex Officio Judge of Probates in and for said Parish.

1-17-1826.

The Petition of Charles Garrigue Marquis of the Parish
of St Landy testamentary executor of Pierre Guidry dec'd &
and of the Heirs of said Pierre Guidry dec'd duly represented by
said Garrigue & Hans L Baker their Attorneys with respect
represents that the said deceased has left in the Parish of
St Martin Land, Slaves, & other property to a considerable
Amount. that from the number of said Heirs and the
Nature of the property a division cannot be effected without
a sale of the whole - Wherefore your Petitioners
pray that your Honor order and decree a sale of
the whole of said Property as soon as practicable &
that it may be sold on the following credits -
- to wit - One half payable in all the month of
April 1827 and the balance or other half payable
in all the month of April 1828. the purchasers
to give Bond & security to the satisfaction of
the Heirs with mortgage on the Real Estate and
Slaves and in case the installments are not punctually
paid to bear interest at the rate of ten percent till
paid.

And as in duty bound &c.

Charles Garrigue Marquis
Hans L Baker Atty
for Heirs -

Primes St. Martin 3

L'an Mil huit cent vingt six, le dix septième
jour du Mois de Janvier, à la requête de Sieur Charles,
Garrigues flangas, demeurant à la Province St. Landry,
à ce Present, au nom de l'Assemblée Intermunicipale
de feu Mr. Pierre Garrigues flangas, à la requête aussi des
héritiers dudit défunt, mais, à ce Present ou dûment
représentés, Je Pauls Vincent Juge de la Province
St. Martin, me suis transporté en l'habitation
dudit Sieur défunt, à l'effet de Procéder ala vente
Et adjudication, au Plus fort et dernier enchérisseur,
de tous les biens dépendans de l'Establissement;

Les conditions de cette vente sont, conformément
aux ordres de la Cour des Primes de cette Province, en
dates des treize dernières de novembre et dix Sept Janvier
Courant, Payables, l'un en: le coton, actuellement
en magasin, en tout Mars Prochain, et toutes les
autres Propriétés, la moitié en tout avril mil huit
cent vingt Sept, et l'autre moitié en tout avril
Mil huit cent vingt huit; les acquiesces —
fournissant leurs Billets respectifs, avec cautions
solidaire, à la Satisfaction des regardans, et Payables,
Soit, à la Branche Banque a St. Martinville, ou a
la Branche Banque aux appeloupes, et lesdits Billets
produisant intérêt a dix Pour cent l'an, de leurs
échances respectives jusqu'à Parfait Payement,
Et en outre les esclaves et les terres subissant Hypothèque,
Par Privilege Primitif jusqu'à Parfait Payement;
Celle vente ayant été dûment annoncée, l'an

Provisi, comme suit, en Primes des régimens et
des deux timons d'assignés, après avoir annoncé
Publiquement, et à haute et intelligible voix, les
conditions et despes exprimés, et avoir également
annoncé Publiquement que, suivant le certificat
de conservation des Hypothèques de cette Province,
et date de ce jour, il n'existe aucune inscription
Hypothécaire contre ledit défunt Olivier Poirer

Guesry

1 ^{re} une charrette adjugée à Rosemond Guesry pour neuf piastres	9
2 ^{de} une charrette adjugée à J. B. Guesry pour quinze piastres et demi	15.50
3 ^{de} une charrette adjugée à Pierre Guesry pour quinze piastres	15
4 ^{de} une charrette adjugée à Rosemond Guesry pour seize piastres et demi	16.50
5 ^{de} Deux charrettes adjugées à Elie Loullus pour cinq piastres	5
6 ^{de} Deux charrettes à J. Baptiste Dupuis pour trois piastres	3
7 ^{de} quatre cornodexes adjugés à John W. Cinghton pour deux piastres cinq sols	2.50
8 ^{de} Deux pelles adjugées à Olivier Guesry pour trois piastres	3
9 ^{de} quatre faula adjugés à Joseph Guesry pour quatre piastres	4
10 ^{de} Un Parspartant adjugé à Rosemond Guesry pour dix piastres	10
11 ^{de} Un Parspartant adjugé à Wallace Watkins pour huit piastres et demi	8.50
	<u>\$ 42.12.1/2</u>

Montant. D'autre Part		92 12 1/2
12. Un Lot de poches adjugé à Origène Guilbriest pour une poistre et demi		1.34
13. Un Lot de poches adjugé à John W. Cingletan pour six escalins		1.25
14. Un Lot de divers autels adjugé à Rosimond Guedry pour huit poistres vingt cinq cents		8.25
(Payé) 15. Deux chaines adjugées à Antoine Artache pour trois poistres		3.
16. Un Lot de chaines, colliers, &c adjugé à Simon Gaspard pour trois poistres six escalins		3 1/2
17. Un Lot de chaines, colliers &c adjugé à David Reu- pour trois poistres		3
18. Une herse adjugée à J ⁿ J ⁿ Dorney pour six poistres un escalin		0.12 1/2
19. Une herse et une chaine adjugées à Silvestre Brautten pour quatre poistres et un escalin		4 12 1/2
20. Une herse adjugée à Duprelan Dejeun pour sept poistres		7.
21. Une herse adjugée à Vallière Babin pour trois poistres vingt cinq cents		3.25
22. Quatre ^{poches} poistres adjugées à J ⁿ B ^e Dupuis pour quatre poistres		4.
23. Cinq Dorneyennes adjugées à J ⁿ B ^e Dupuis pour cinq poistres		5
24. Sept Dorneyennes adjugées à Cyrille Thibault pour six poistres un escalin		0.12 1/2
25. Quatre Duguidalles adjugées à Charles Delhamme pour trois poistres		3.
26. Trois Duguidalles adjugées à Olivier Guedry pour deux poistres et un escalin		2 12 1/2
		<u>153.62 1/2</u>

Montant de ce contre . . . \$ 153.62.5

- 27: Trois pots et une cuquetulle de gré adjugés à —
Hocide Thibodeau pour deux prêtres cinq escalins . . . 202 1/2
- 28: Une bouteille à tabac à Paul Briant pour six
escalins . . . 45.
- 29: Un Sab. de ferraille adjugé à Ursin Braussard
pour deux prêtres deux escalins . . . 2.25
- 30: Deux faillaires adjugées à Pasemard Guédy pour
quatre prêtres et demi . . . 4.50.
- 31: Seize bouteilles et une cuquetulle adjugées à —
Augustin Guédy pour onze escalins . . . 137 1/2
- 32: Une caisse de médicaments adjugés à Docteur
Bulliard pour deux prêtres . . . 2.
- 33: Un Baril de sel adjugé à Antoine Guédy pour
cinq prêtres . . . 5.
- 34: Un Sab. de vina cordage 6^e adjugé à Machile
Thibodeau pour six escalins . . . 45.
- 35: Un Baril d'origan 6^e adjugé à Antoine Guédy
pour quinze escalins . . . 187 1/2
- 36: Une caisse d'origan adjugé Origène Guichrist
pour une prêtre . . . 1
- 37: Une caisse d'origan et une cuquetulle adjugées à —
Jean Capi pour une prêtre sept escalins . . . 187 1/2
- 38: Un Sab. de vieilles chaises adjugées à J^m Dais
Damenjeaux pour deux prêtres et vingt cinq cents . . . 235
- 39: Un septième baril de patates anglaises adjugées à
Jean Capi pour quatre prêtres soixante quinze . . . 475
- 40: Un Baril de patates adjugé à M^{me} D^e Neas pour
quatre prêtres . . . 4.
- 41: Un Baril de patates adjugé à Eli. Guéllus pour
quatre prêtres . . . 4.

\$ 192.62.

Montants de la contre - - - - - # 192 62 1/2

42: Un baril de patates adjugé à Cyrille Thebaud pour quatre piastres un escalin 4 12 1/2

43: Un baril D.^{re} adjugé à Rosimand Guerry pour quatre piastres et un escalin 4 12 1/2

44: Une caisse de patates adjugée à Valery Martin pour ^{trois} ~~quatre~~ piastres 3

45: Un sac de patates adjugé à Valery Martin pour une piastre 1

46: Un Diablot et sa chaîne adjugé à Vallière Babineau pour deux piastres 12

47: Une charrette à bœuf adjugé à John W. Angleton pour dix huit piastres 18

48: Un cabriolet adjugé à Jean B. Dupire pour soixante dix piastres 70

49: Une nègre nommé Reuben forgeron adjugé à M^r Pierre Bruchand pour onze cents piastres 1100

50: Une mulâtre nommé Morris adjugé à Antoine Guerry pour huit cent dix piastres 810

51: Un nègre nommé Henry adjugé à Rosimand Guerry pour huit cent cinquante piastres 850

52: Un mulâtre nommé Charles adjugé à Ransom Carter pour onze cent quinze piastres 1115

53: Une négresse nommée Edith adjugée à Jean Baptiste Dupire pour huit cent quinze piastres 815

54: Un nègre nommé Jean adjugé à Origine Guerry pour onze cent piastres 1100

55: Une négresse nommée Célestine adjugée à Origine Guerry pour mille piastres 1000

1094. 87 1/2

Montan. l. d'autre. Part . . . 87 1/2

Et attendu qu'il est pris de soleil couché la
présente vente est ajournée à demain dix huit
du courant.

Aujourd'hui dix huit Janvier mil huit cent
vingt six, conformément à l'ajournement d'hier
le Juge susdit, ci procède comme suit à la
continuation de la dite vente.

56. Un métier à tisser adjugé à Pierre Guerry pour
trente quatre piastres et demi . . . 34.50
57. Un Lit garni à exception de la moustiquaire ad-
jugé au Docteur Thomas pour quarante piastres
et demi . . . 40.50
58. Un Lit garni excepté la moustiquaire adjugé
à Jean Guerry fils pour quarante quatre piastres . . . 44.
59. Un Lit garni sans moustiquaire adjugé au
Docteur Thomas pour quarante neuf piastres . . . 49.
60. Un autre lit moustiquaire et lit de plume excepté
adjugé à Charles Guerry pour trente piastres . . . 13.
61. Une Seme adjugée au Docteur Thomas pour
huit piastres et vingt cinq cents . . . 8.25
62. Un lit garni garni excepté la moustiquaire
adjugé à M^{me} de M^{lle} Dupuis pour trente cinq
piastres . . . 35.
63. Un buffet en cyprès adjugé à Antoine Guerry
pour douze piastres . . . 12
64. Une armoire vide adjugée à Basemon Guerry
pour trente piastres . . . 30
65. Une table à battans en merisier adjugée à Charles
Guerry pour neuf piastres et demi . . . 9.50
66. Une petite table en merisier adjugée à Wallone
Babin pour cinq piastres . . . 5

Montant de ce compte

- 07^e Une Douceur en incision adjugée à Docteur Bulliot
pour trente six poistres 30
- 08^e Une courtoisie fugue adjugée à Docteur Thomas
pour vingt poistres et demi 13.50
- 09^e Une courtoisie fugue adjugée à Docteur Thomas
pour seize poistres 10
- 40^e Trois draps & deux couvertures adjugées à Jean-
Marie Tullier pour quinze poistres et demi 15.50
- 41^e Huit cures de Buffart adjugées à Charles Parigot
à quatre escalins & demi laune 4.50
- 42^e Une moustiquaire en mouffeline adjugée à Docteur
Thomas pour huit poistres et demi 6.50
- 43^e Deux baires de Brins adjugées à Jean François
Damergrau pour huit poistres 8
- 44^e Deux baires de Brin adjugées à Alexandre M.
Alexandre Mijat pour six poistres et demi 6.50
- 45^e Une baire de Brin adjugée à Simon Gaspard pour
trois poistres et demi 3.50
- 46^e Trois Paires de cartes adjugées à Rosemond Guey
pour treize escalins 103 1/2
- 47^e Une romaine à peiser et diverses petits objets adjugés
à ^{Alcide} Thibaud pour sept poistres 7
- 48^e Une robe adjugée à Martin Sandreque pour sept
poistres cinq escalins 4.09 1/2
- 49^e Une grande robe adjugée à Valery Martin pour
cinq poistres et un escalin 5.13 1/2
- 50^e Une robe adjugée à J. J. Damergrau
pour neuf escalins 1.12 1/2
- 51^e Dix chaises et un fauteuil adjugés à J. B.
Gaudier pour dix poistres et demi 10.50

520 62 1/2

47520 62 1/2

Montant D'autre Part . . . 7520.62,

- 82^e Six tabeaux adjugés à Jean P. Rother pour
deux piastres et dix centes 2.50
- 83^e Une farge, du bois et un peu de charbon adjugés
à M^r Jean Charles Gastropes pour quarante
deux piastres 42.
- 84^e 450 livres de fer adjugés à Usin Braussard
à sept cents les livres 31.50.
- 85^e cinquante livres d'acier adjugés à El. Leculst
pour quinze cents et demi 7.75.
- (Puy) 86^e Deux paires de chenils adjugés à Louis Lémère
pour deux piastres et vingt centes 2.25.
- 87^e Une Plaque, sucrier, théière, petits verres 8^e
adjugés à Charles Garrigues pour cinq piastres 5.
- 88^e Une Paire de boeuf adjugée à Auguste Guéry
pour soixante huit piastres 68.
- 89^e Une paire de boeufs de tire adjugée à Origène
Guilchrist pour soixante une piastres 61.
- 90^e Une paire de boeufs de tire adjugée à Louis
Guéry pour cinquante piastres 50.
- 91^e Une Paire de boeufs de tire adjugée à David
Rees pour soixante douze piastres 72.
- 92^e Une paire de boeufs de tire adjugée à Jacques
André Chautin pour cinquante piastres et
demi 50.50.
- 93^e Une paire de boeufs de tire adjugée à Louis Gué
ry pour quarante piastres 40.
- 94^e quatre taureaux et boeufs de deux ans adjugés
à Usin Braussard pour trente et une piastres 31.
- 95^e Une vache et une tauve de deux ans adjugés
à Jean Baptiste Dupuy pour huit piastres
et demi 8.50

2 13 7792.13.

Montant de ce Centre 4992.13.

96: Trois Sauge &c. adjugés à ^{Guedry} Chezime pour deux fenêtres et un escalier	3.12 1/2
97: Un cheval noir adjugé à Jean Thibault pour une quarante deux fenêtres	52
98: Un vieux cheval lardille adjugé au Docteur Thomas pour quinze fenêtres	15
99: Un cheval lardille adjugé à Euphrasie Braussard pour quarante fenêtres	40
100: Un cheval espagnol adjugé à Pierre Thériak pour vingt une fenêtres	21
101: Une Sement d'ampie et son servant adjugés à Valéry Martin pour trente fenêtres et demi	30.50
102: Cinquante barils de maïs adjugés au Docteur Thomas à deux fenêtres et trois escaliers le baril	118.45
103: Trente barils de maïs adjugés au Docteur Thomas à deux fenêtres cinq perrons le baril	99.34 1/2
104: Cinquante Barils de maïs adjugés à Augustin Guedry à deux fenêtres et un escalier le baril	106.25
105: Cinquante barils de maïs adjugés à Augustin Guedry à deux fenêtres et un escalier le baril	106.25
106: Cinquante barils de maïs adjugés à Joseph Patin à deux fenêtres et un perron le baril	103.12 1/2
107: Cinquante Barils de maïs adjugés à Rosemond Guedry pour une fenêtre trois escaliers le baril	68.45
108: Cinquante Barils de maïs adjugés à M ^{me} David Rue à une fenêtre cinq escaliers et demi le baril	84.34 1/2
109: Cinquante barils de maïs adjugés à Lefray Roy pour une fenêtre six escaliers le baril	84.50
110: Dix barils de patates adjugés au Docteur Dullien à une fenêtre six escaliers et demi le baril	18.12
Rue 111: Dix barils de patates adjugés à Antoine Guedry	889 16 25 1/2

- Montant D'autre part. \$8916 25.
- à une fenêtre six escaliers et demi le baril 18. 12
- N^o 112: Dix barils de patates adjugés à Alexandre Lezat
à une fenêtre sept escaliers et demi le baril 10. 31
- N^o 113: Barils de patates adjugés à Marcelle -
Patin à une fenêtre cinq escaliers et demi le baril
- 114: Trois mille pices adjugés à Rosemane Guerry à six
fenêtres le cent 300
- 114: Quatre mille pices adjugés à Louis Guerry à huit -
dix fenêtres et vingt cinq cents le baril le cent 330.
- N^o 115: Trois mille pices adjugés à Duprelan Dejourn à -
six fenêtres vingt cinq cents le cent 184. 50.
- 116: Cinq cents pices adjugés à Antoine Guerry à six
fenêtres et un escalier le cent 91. 84
- 117: Cinq cents pices adjugés à Charles Guerry à six
fenêtres et un escalier le cent 91. 84
- 118: Mille pices adjugés à Charles Lastrapes à six
fenêtres et un escalier le cent 81. 25.
- 119: Trois mille pices adjugés à Louis Guerry à six fen-
êtres cinq escaliers le cent 198. 45.
- 120: Un nègre nommé Bill adjugé à Joseph Guerry
fils de David pour sept cent quinze fenêtres 415.
- 121: Un nègre nommé Cocher ou Cochi adjugé à M^{me}
Louis Guerry pour huit cent cinquante cinq fenêtres 835.
- 122: Un nègre nommé Leandre adjugé à Rosemane -
Guerry pour mille trois cent cinq fenêtres 1035
- 123: Une négresse nommée Cinée et son enfant nommé Salomon
adjugés à M^{me} Louis Guerry pour neuf cent quinze
fenêtres 915

\$13735.00

Montant De ce Contre

\$13735⁰⁰ ..

124 Un nègre nommé Baptiste adjugé à M^r Daniel-
Jérôme fils pour huit cent cinquante cinq piastres 555⁰⁰

125 Et attendu qu'il est près du soleil couché la présente
vente est ajournée à demain dix-neuf du courant.

Aujourd'hui dix-neuf du Janvier mil huit cent
vingt six, conformément à l'ajournement d'hier le
Juge susdit en procès comme suit à la continuation
de ladite vente.

125 Un nègre nommé Tassé ayant plusieurs doigts de
chacune de ses mains coupés adjugé à Joseph Gervy
(Mine) pour cinq cents piastres 500⁰⁰

126 Un nègre nommé George ayant une loupé à la mai-
son adjugé à Louis Collé pour quatre cent cinq
piastres 405⁰⁰

127 Une négresse nommée Babet adjugée à Daniel-
Jérôme fils pour trois cent cinq piastres 315⁰⁰

128 Un mulâtre nommé Arthur adjugé à M^{me} Louis
Gervy pour trois cents piastres et dans deux cent cinquante 205⁰⁰

129 13927 Livres de coton en graine adjugées à Au-
gustin Gervy à raison de quatre cents un quart.
La livre \$591-89-3/4 \$592-89-3/4 ..

130 Un moulin à coton, la batisse qui le contient, un
moulin à pierre, et une presse à coton adjugés à -
Martin Sudique pour neuf cent cinq piastres . . . 905⁰⁰

131 Une petite batisse servant de cuisine adjugée à Adrien
Guilhem pour deux cent quarante cinq piastres . 245⁰⁰

132 Un fan en brisis et la Batisse qui le contient
adjugés à Joseph Jérôme pour vingt piastres . . . 20⁰⁰

133 Une vieille batisse servant de pressoir adjugée à Rosmond Gervy pour deux piastres . 2⁰⁰

\$17177⁰⁰ ..

Montant Douze Part. 47777 . . .

132. Une grande batisse en mediers servant de magasin
à maïs adjugé à J^{ne} B^{ne} Gledry pour deux cent
cinquante p^{re}stres " 250

133. Un Port de robes de maïs adjugé à Olivier Gledry
pour sept p^{re}stres et un escalin " 4. 12 1/2

134. Une grande batisse servant de devant de sucrerie
adjugé à Charles Farigues pour deux cents p^{re}stres " 200.

135. La maison principale adjugée à Rosimond Gledry
pour quatre cents p^{re}stres " 400.

136. Une vieille petite batisse servant anciennement de forge
adjugé à René Gledry pour deux p^{re}stres " 2.

137. Deux cent cinquante poteaux de barrière percés de
trous adjugés à Charles Gledry à quatorze p^{re}stres six escalins
le cent " 30. 84 1/2

140. Mille poteaux de barrière à percer à l'Ételle avec
vaches adjugés à Antoine Gledry à quatre p^{re}stres
et demi le cent " 45.

141. Un Port de planches et de charbon adjugés à Joseph
Gledry fils pour vingt cinq p^{re}stres " 25

142. Un Lot de bois de charpente et des raves adjugés à
Nicolas Philodan pour onze p^{re}stres et cinquante cents " 11. 50

143. Du foin adjugé à Joseph Gledry pour douze p^{re}stres
et quatorze cent trois cents " 12. 83

144. Du foin adjugé à Augustin Gledry pour douze p^{re}stres
et quatorze cent trois cents " 12. 83.

145. Du foin adjugé à Rosimond Gledry pour douze p^{re}stres
et quatorze cent trois cents " 12. 83

146. De la paille de maïs adjugé à Alexandre Rigot pour
trente une p^{re}stres et demi " 31. 50.

18224. 49.

Montant de la contre 118224.49

147. Un restant de maïs blanc au robes adjugé à Pierre
Kraupfer pour douze piastres et deux escalins 19.25
148. Un cochon gras adjugé au Docteur Thonnes pour dix
neuf piastres six escalins 11.75
149. Un autre cochon gras adjugé à Olivier Guedry pour
dix huit piastres et vingt cinq cents 10.25
150. Deux cochons 1^{er} choix adjugés à Basimam Guedry
à deux piastres et demi chaque 25
151. Deux cochons adjugés à Pierre Guedry à deux piastres
chaque 2nd choix 20
152. Deux cochons 3rd choix adjugés à Pierre Guedry -
pour une piastre chaque 10
153. Les cochons adjugés à Julien Guedry fils à Olivier
à une piastre pièce 4th choix 10
154. Deux cochons adjugés à Achille Mibacama à sept
escalins chaque (5th choix) 8.75
155. La Marque des cochons et des fritentions adjugés
à Olivier Guedry et Augustin Guedry pour la moitié
chaque pour trente huit piastres et demi 38.50
156. Une grande table de noyer noir adjugée à Basimam
Guedry pour deux piastres et vingt cinq cents 2.25
157. Une lame adjugée à J^{re} J^{re} Darnijennas pour
quatre piastres cinq escalins 4.52 1/2
158. Cinq Darnijennas adjugés à Charles Guedry pour
cinq piastres 5
159. Les trois quarts d'un baril de sel adjugé à Charles
Guedry pour deux piastres 2
160. Une pirogue adjugée à Augustin Guedry pour deux
piastres 2
161. Une pirogue au bayou adjugée à Julien Robiche pour
trois escalins (Bayé) 0.25

118404.49

Montant de notre Part \$18404.44.

- 103^{re} Mon hour à Augustin Gueury pour une piastre 1
- 103^{re} Ces trois ch. alluchans adjugés à Charles Leistrapies
pour une piastre 1
- 104^{re} Mes coiffes et toiles d'emballage treize caisses adjugés
à Lucie Ray pour cinq piastres 5.
- 105^{re} Mon restaurant de bois pour faire des alluchans adjugés
au comptant 1
- 106^{re} Une vieille fraise de roues adjugés à Augustin Gueury
pour deux piastres 2
- 107^{re} Mon scapellor et deux faces barrières en pieux debout
adjugés à St. Joris L'arrangeaux pour quatre
piastres et demi A 50.
- 108^{re} Une meule adjugés à Raimond Gueury pour une piastre 1
- 109^{re} Une auge adjugés à Antoine Gueury pour une piastre 1.
- 140^{re} Mon sceptre adjugés à Charles Gueury pour cinquante centes.
" 50
- 141^{re} Le mobilier de M^{lle} Polonise Gueury qui se trouve
au couvent appartenant à la succession de feu
Pierre Gueury adjugés à Antoine Gueury pour onze
piastres et demi 11.50
- 142^{re} Douze fourchettes, onze cuillères, et une tasse à
indigo en argent adjugés à Charles Garrigues pour
quatrevingt quinze piastres 95.
- Et attendu qu'il est près de soleil couché la présente
vente est ajournée à demain vingt du courant.
- Aujourd'hui vingt Janvier mil huit cent vingt
six. conformément à l'ajournement d'heur Le Juge
suscité a procédé comme suit à la continuation de
la dite vente.
- 143^{re} Mon lot de vieille ch. autres petites objets adjugés à Augustin
Gueury pour treize piastres et un centime 13 13.

\$18541. 11.

570

Montant De Ce Contre

#18571.11.7

174. Un Lot de bidans et Baillies adjugés Olivier
Gueury fils pour trois piastres 3
175. Un Lot de chaudières adjugés à Pierre Brauchard
pour deux piastres et demi 2.50
176. Un autre Lot de chaudières adjugés à Charles-
Gueury pour sept piastres 7
177. Un autre Lot de chaudières adjugés à Antoine
Gueury pour trois piastres et vingt-cinq sous 3.25
178. Un Lot de fayences, baches, &c. adjugés à Olivier
Gueury pour quatre piastres 4
179. Un restant de sucre adjugé à Augustin Gueury
pour une piastre 1
180. Un Lot de nappes et serviettes adjugés à Pierre-
Brauchard pour sept piastres 7
181. Deux pœufs de bœuf adjugés à Augustin Gueury
pour deux piastres 2
182. Une malle vide adjugée à St. Gueury fils pour une
piastre 1

#18571.86.7

Et le dit trouvant plus rien à vendre excepté les têtes employées
dans l'article 1^{er} de l'inventaire, le Procureur vient maintenant à la
Comme de dix Huit Mille Cinq cent Sixante Neuf Piastres quatre
vingt six cents et demi, à la Clode de la requête des Parties, à
laquelle Comme il y aura à ajouter le montant du Prix de l'adjudication
des objets employés dans les articles 113 et 129 du Procès Verbal.

Et lesdits Parties en signant ci-dessous nous juges et témoins
à l'Procureur St. Martin, lesdits Jours, mois et an que dessus -

Olivier + Gueury
Mauger

Augustin + Gueury
Mauger

Antoine Guedry Adsimond Guedry

Ouz Guedry Felicien Picou

P. Langueval Houjaux
Canotier de la Compagnie de la Baie d'Uman

Pierre Guedry Charles Guedry
procurateur

Jean L. Baker
Agent pour les Natives

Louis Guedry

Laine
L. ne Bruno
Laine

P. Mont Lape de Prouin